

## CSA ministériel du 1<sup>er</sup> février 2024 : Déclaration CFDT

Alors que le 1<sup>er</sup> ministre et le ministre de l'Intérieur s'affichent dans les médias en prétendant que certains syndicats agricoles manifestent sans porter préjudice aux biens et aux personnes, des locaux des administrations et agences de l'État sont saccagés impunément selon les consignes desdits syndicats.

La **CFDT** a toujours soutenu, soutient et soutiendra toujours les revendications du corps social tant que cela se fera de manière pacifique et dans l'objectif de régler les conflits par le biais d'un dialogue social respectueux et constructif. Elle condamne toute forme de violence.

Les déclarations de nombre de personnels politiques et du monde agricole fustigent trop fréquemment les fonctionnaires qui imposeraient des règles absurdes et/ou préjudiciables à la France. La CFDT tient à rappeler que les lois et réglementations sont décidés par les seuls élus au sein des deux chambres du Parlement, ainsi que par l'Union Européenne.

Les agents de l'État, et en particulier de notre ministère, sont las, voire excédés, d'être constamment mis en cause pour des législations dont ils ne sont nullement responsables, mais qu'ils doivent appliquer aussi absconses soient-elles.

La CFDT ne saurait se satisfaire du message lénifiant de notre ministre qui n'apporte guère de consolations aux personnels impactés et ne répond pas aux impératifs de sécurité que l'État employeur doit à ses agents.

La **CFDT** demande que les plus hautes autorités de l'État apportent un soutien public aux fonctionnaires concernés.

La CFDT demande, courtoisement mais fermement, que notre ministère sollicite le premier ministre afin de mettre en place des mesures conservatoires dans le but de protéger les personnels et les biens de l'État et engage sans délai, les moyens de l'État afin que les lieux et outils de travail soient remis en état.